



Communiqué de Presse

24 Avril 2009

**CONTOURNEMENT FERROVIAIRE SUD DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE :
UNE ETAPE DE PLUS POUR LE LYON-TURIN**

Le Comité pour la Transalpine se félicite qu'une décision de tracé ait été enfin prise plus de sept ans après la tenue du débat public qui avait conclu à l'impérieuse nécessité d'un contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL).

Sa réalisation à l'horizon 2017 permettra de supprimer le passage en pleine agglomération lyonnaise de trains de fret en transit, de mieux desservir les zones d'activités industrielles et logistiques – préservant ainsi l'attractivité de la région Rhône-Alpes- et indirectement de libérer des sillons ferroviaires pour le développement des services de TER.

Faire circuler une centaine de convois ferroviaires de fret par jour équivaut à diminuer de 4.000 le nombre de poids lourds en transit sur le territoire régional, avec tous les bénéfices en terme de réduction de la congestion et des émissions de CO2, d'économies d'énergie, de sécurité des transports et de diminution des pollutions visuelles ou sonores. Le Comité pour la Transalpine encourage donc Réseau Ferré de France à publier largement l'évaluation monétaire de **la baisse des coûts externes** qui résultera de cette réalisation indispensable.

Leur prise en compte rendra encore plus évidente la justification économique et environnementale de l'investissement programmé par la puissance publique dans l'intérêt général.

A terme, cette infrastructure permettra également de raccorder la liaison Transalpine Lyon-Turin à un réseau de haute capacité notamment pour le fret, et de la mettre en connexion avec les plateformes intermodales et principaux ports (maritimes et fluviaux) français, espagnols et italiens.

Le Comité pour la Transalpine a demandé à ce que les **standards techniques ferroviaires les plus élevés** soient retenus pour l'exploitation du CFAL afin de permettre entre autres le passage de trains de fret plus longs, plus performants et d'imposer aux entreprises ferroviaires le renouvellement progressif du parc pour du matériel roulant moins bruyant.

La réduction du bruit ferroviaire est une priorité qui impose de **traiter le problème à la source** et de réduire ainsi le nombre de secteurs qui nécessitent la mise en place de protections phoniques, justifiées pour la protection des zones d'habitations, mais d'un coût d'investissement élevé.

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : www.transalpine.com
info@transalpine.com
Tél. +33 (0)4 72 59 51 57